

Tableau 1 : Répartition des prélèvements obligatoires (PO) par grand type de recette en 2023

Type de prélèvement	Recette en 2023 (Md€)	Part dans le total des PO
Cotisations sociales	462,3	38 %
Taxe sur la valeur ajoutée	205,0	17 %
Contribution sociale généralisée (CSG)	147,3	12 %
Impôt sur le revenu net des crédits d'impôts	88,7	7 %
Impôt sur les sociétés net des crédits d'impôts	56,6	5 %
Taxe foncière	41,1	3 %
Accises sur les produits énergétiques	30,3	2 %
Droits de mutation à titre gratuit	20,8	2 %
Droits de mutation à titre onéreux	19,1	2 %
Taxe sur les salaires	16,7	1 %
Part dans le total des PO	10,7	89 %
Total des prélèvements obligatoires	1 218,4	100 %

Source: Insee, base 2020.